



Super Motard 2004



Règlement Général

COMMISSION SUPER MOTARD et MONOBIKE

Vally ABDOULLAH – Gestion des numéros 0692 094 622
Miguel SANTOULANGUE – Interprétation du Règlement 0692 827 203
Richard BRUNI – Interprétation du Règlement 0692 653 618
Nicolas GUICHARD
Gilles MAISONNEUVE – Rapporteur Commission 0262 975 454

Email Commission : gilles.maisonneuve@caille.com
Fax : 0262 975 461

Messieurs les pilotes,

Nous sommes heureux de vous présenter le règlement Super Motard 2004 qui, nous l'espérons, vous permettra de vous exprimer sur votre poignée de Gaaazzz !!!

Vally sera à votre disposition pour vous affecter votre numéro de course, Richard et Miguel vous aidera à mieux comprendre, si besoin est, quelques points du règlement que vous ne sauriez traduire.

Nous tenions à remercier l'ensemble des organisateurs de ce championnat qui vont vous offrir de vous « défouler » lors de ces différentes épreuves.

Un grand Merci à Jean François ACCOT (MCO) organisateur de la 1^{ère} épreuve, à Michel APAVOU (MOTOSHOP) pour la 2^{ème} épreuve et à Pascal RAVILY qui clôtura, comme il en a le secret, cette saison en beauté !

Cette année Olympique, fête du sport, est aussi le début pour certains d'entre nous, de connaître pour la première fois les joies du Super Motard, d'autres plus vieux, pardon...plus âgée viendront une nouvelle fois démontrée que le sport Moto n'est pas seulement une affaire de jeune.

Alors à tous, Bienvenue, Merci et surtout....

Que le sport reste sport et que le meilleur gagne

La commission de Monobike & Super Motard

Commission Vitesse et Super Motard

L.R.M

Ligue Réunionnaise de Motocyclisme
CROSS Saint Denis – Route de Champ Fleuri – Le butor

email : gilles.maisonneuve@caille.com

Fax : 0262 975 461

Article 1 : Définition

La Ligue Réunionnaise Motocycliste met en place un Championnat Super Motard conformément au calendrier des compétitions 2004 qui se déroulera aux dates suivantes :

- 09/10 & 10/10 organisé par le MCO (Ste Anne ou Jamaïque)
- 30/10 & 31/10 organisé par Motoshop (Jamaïque)
- 06/11 & 07/11 organisé par Magma (Jamaïque)
- 13/11 & 14/11 organisé par Magma (Jamaïque)
- 27/11 & 28/11 organisé par Magma (Jamaïque)

Toutefois, l'une ou l'autre de ces courses pourra changer de date sous réserve d'accord de la commission Super motard, des épreuves pourront être rajoutées ou annulées en cours de saison

Ce Championnat concerne les types de motos suivantes :

- cylindrées > ou = à 50cc automatiques ou à vitesses
- cylindrées < ou = à 750cc automatiques ou à vitesses
- 50cc automatique de type scooter
- 50cc à vitesse de type Enduro
- Motos de type cross, enduro ou trail, 2t ou 4t, mono ou bicylindre.
- Quad mono ou bicylindre, 2t ou 4t.

Le circuit : Il sera dans les proportions 70% bitume et 30% terre, des sauts pourront être installés uniquement dans la partie terre. La longueur du circuit doit être au minimum de 900 mètres et au maximum de 1500 mètres.

Article 2 : Equipement du pilote

- Casque intégral homologué obligatoire (cross ou route) de moins de 5 ans
- Gants cuir obligatoires
- Bottes de moto obligatoires : cross, enduro, route.
- Protection dorsale obligatoire
- Combinaison de cuir une ou deux pièces rattachées avec protection dorsale obligatoire

Article 3 : Equipement de la moto

- 1° - **Pneumatiques** (3 jeux seront utilisés au maximum par épreuve)
- 1 jeu de pneu slick retaillé ou non
 - 1 jeu de pneu mixte (homologué route)
 - 1 jeu de pluie

Les 3 jeux doivent être marqués au contrôle technique du Samedi.

Commission Vitesse et Super Motard

L.R.M

Ligue Réunionnaise de Motocyclisme
CROSS Saint Denis – Route de Champ Fleuri – Le butor

email : gilles.maisonneuve@caille.com

Fax : 0262 975 461

Les motos doivent être équipées de pneus suivants :

- A l'arrière : pneus route
pneus slicks retaillés ou non (8mm profondeur maximale)
- A l'avant : pneus route
pneus slicks retaillés ou non

Les pneus mixtes tout terrain, cross, enduro, trial sont interdits à l'avant comme à l'arrière.

2° - Freinage

- Des disques de grand diamètre sont recommandés.
- Les disques de faible diamètre sont autorisés
- Les disques de frein doivent être en parfait état

3° - Dispositifs spéciaux et accessoires.

- Les récupérateurs d'huile et d'eau sont obligatoires.
- Les fixations du système de freinage, ainsi que les vis de vidange moteur doivent être arrêtés (fil métallique)
- La béquille de la moto doit être supprimée
- Les rétroviseurs et les optiques de phares doivent être enlevés

Toutes les motos, ainsi que les quads, doivent être équipés :

- D'une plaque de course avant réglementaire : 29cm x 24cm
- De 2 plaques latérales : 29cm x 24cm

Les numéros sur les plaques doivent être visibles et les couleurs du fond et des numéros seront déterminées pour chaque catégorie. Le pilote est responsable de la lisibilité de son numéro.

Article 4 : Engagement

La clôture des engagements et les règlements seront effectués 4 jours avant le début de la compétition soit jusqu'au mercredi, dans les divers lieux annoncés par l'organisateur de la manifestation.

Le tarif des engagements est arrêté à **35€**

Toutefois l'organisation prolongera les inscriptions jusqu'au jour du contrôle technique et contrôle administratif (le samedi), mais tout retard sera sanctionné d'une majoration de 15 €, portant ainsi le prix de l'engagement à **50€**

Article 5 : Catégorie, couleur de plaque et numéro

Les sur classements ou déclassements sont interdits.

La catégorie est liée à la cylindrée.

Toute augmentation de cylindrée entraîne obligatoirement avant l'engagement :

- une demande auprès de la commission
- Le contrôle de la machine concernée par un expert (choix de la commission) au frais du pilote confirmant l'augmentation de la cylindrée

Commission Vitesse et Super Motard

L.R.M

Ligue Réunionnaise de Motocyclisme
CROSS Saint Denis – Route de Champ Fleuri – Le butor

email : gilles.maisonneuve@caille.com

Fax : 0262 975 461

- **Catégorie 1** : 50cc à 80cc à vitesse ou automatique
 - Fond Noir, numéro Blanc
- **Catégorie 2** : 81cc à 100cc
 - Fond Blanc, numéro Rouge
- **Catégorie 3** (Quad 1) : + 251cc 2 Temps, + 450cc 4 Temps
 - Fond Jaune, numéro Noir
- **Catégorie 4** (Quad 2) : 125cc 2 T à 250cc 2 T, 250cc 4 T à 450cc 4 T
 - Fond Vert, numéro Blanc
- **PROMO 125** : 125cc 2 Temps et 250cc 4 Temps
 - Fond Vert, numéro Jaune

Catégorie interdite aux 5 premiers du Chpt Super Motard 2002 et 2003, du Chpt Monobike 2003 et 2004, du Chpt Cross 2003 et 2004 (hors R3) quelque soit la catégorie ou cylindrée.

***en fonction du nombre la commission se réserve le droit de passer de 5 à 6, 7 voir 8 premiers**

- **ELITE 125** : 125cc 2 Temps et 250cc 4 Temps
 - Fond Rouge, numéro Jaune
- **PROMO 450** : + 401cc à 450cc 4 Temps
 - Fond Vert, numéro Blanc

Catégorie interdite aux 3 premiers* du Chpt Super Motard 2002 et 2003, du Chpt Monobike 2003 et 2004, du Chpt Cross 2003 et 2004 (hors R3) quelque soit la catégorie ou cylindrée.

***en fonction du nombre la commission se réserve le droit de passer de 3 à 4, 5 voir 6 premiers**

- **ELITE 450** : + 401cc à 450cc 4 Temps
 - Fond Rouge, numéro Blanc
- **OPEN** : 250cc 2 Temps et 400cc 4 Temps
 - Fond Blanc, numéro Noir
 - Numéros réservés de 80 à 99 uniquement

Cette catégorie roulera dans la même manche que la catégories PRESTIGE ou PROMO 450 en fonction du nombre total de pilote (homologation) ou de la décision du Directeur de course.

- **PRESTIGE** : + 251cc 2 Temps et +451cc 4 Temps
 - Fond Jaune, numéro Noir
- Un pilote ayant participé à un Chpt Elite ne peut participer à un Chpt PROMO qu'après accord de la commission Monobike.
- Un pilote PROMO peut demander une dérogation auprès de la commission pour participer au Chpt ELITE.
- Une seule machine par pilote pourra être présentée aux contrôles techniques par catégorie.
- Le changement de machine entre pilote est interdit.

Commission Vitesse et Super Motard

L.R.M

Ligue Réunionnaise de Motocyclisme
CROSS Saint Denis – Route de Champ Fleuri – Le butor

email : gilles.maisonneuve@caille.com

Fax : 0262 975 461

- Le Directeur de course, en cas de participation d'un pilote dans deux catégories dont une dans la catégorie OPEN, aura la possibilité de refuser l'engagement de ce pilote dans l'une des deux catégories.

La gestion et la réservation des numéros doivent se faire auprès de Abdoullah VALLY au 0692 094 622.

Les principes sont les suivants :

- Les numéros 1, 2 et 3 dans chaque catégorie, sont affecté en fonction des résultats du Championnat Super motard de l'année précédente. Ils ne sont pas obligatoire mais resteront vacant en cas de désistement ou de non-participation du pilote.
- Il ne sera pas délivré de numéro 1 ,2 et 3 dans les catégories OPEN et PROMO

Article 6 : Déroulement de l'épreuve

Un contrôle administratif et un contrôle technique seront effectués obligatoirement par l'organisation de la course avant l'épreuve, le samedi de 14h à 18h00, aucun contrôle le Dimanche. Le pilote peut se faire représenter lors de ces contrôles. Le contrôle technique sera obligatoire avant tout accès à la piste.

Essais : les essais sont obligatoires. L'organisateur devra prévoir un minimum de 15 minutes d'essais libres, par catégorie, pendant laquelle des essais chronométrés pourront être effectués afin de déterminer la grille de départ. Chaque pilote devra obligatoirement couvrir 2 tours pour pouvoir prendre le départ de l'épreuve.

Pré grille : avant le départ de la course, deux tours de chauffe sont obligatoires.

Tout pilote en retard pour la mise en grille partira en dernière position de la pré-grille. Une fois le pilote en pré grille, si celui-ci souhaite repartir au stand ou sortir de la piste, son départ se fera lancé à l'entrée de l'accès à la piste et impérativement après le passage du dernier pilote.

Chaque ligne ne peut supporter plus de 4 pilotes côte à côte.

- Si la ligne de départ n'est pas décalée (type Grand Prix), le pilote ayant réalisé la pôle à le choix de sa place sur la ligne, valable également pour le second, troisième etc.

- Dans le cas d'essai chrono la grille de départ devra être obligatoirement décalé. La pôle étant situé à l'opposé du premier virage (pôle à droite si 1^{er} virage à gauche). Les essais chronos détermineront la grille lors des 2 manches de la journée.

Commission Vitesse et Super Motard

L.R.M

Ligue Réunionnaise de Motocyclisme
CROSS Saint Denis – Route de Champ Fleuri – Le butor

email : gilles.maisonneuve@caille.com

Fax : 0262 975 461

Lors de la 1^{ère} épreuve du championnat, en cas d'absence d'essai chrono, un tirage au sort sera effectué puis pour la 2^{ème} épreuve, l'ordre du championnat sera déterminant pour la grille de départ.

La course prévoit 2 manches de 15 minutes + 1 tour.

Classement : Pour être classé dans la course, tout pilote devra avoir accompli au minimum les 75% de la distance parcourue par le vainqueur et franchi la ligne d'arrivée au plus tard 5 minutes après le baisser du drapeau.

Un safety car est recommandé pour mise à disposition des officiels pour éviter des arrêts de course (drapeau rouge)

Le safety car devra être équipé d'un drapeau avec la croix de Saint André ou de dispositifs lumineux (gyrophare)

Présence du safety car : course neutralisée, tout pilote doit respecter son classement, il est interdit de doubler tant que le safety car est présent sur la piste.

Les points seront attribués de la façon suivante :

1 ^{er} -----25 pts	6 ^{ème} -----15 pts	11 ^{ème} -----10 pts	16 ^{ème} -----5 pts
2 ^{ème} -----22 pts	7 ^{ème} -----14 pts	12 ^{ème} -----9 pts	17 ^{ème} -----4 pts
3 ^{ème} -----20 pts	8 ^{ème} -----13 pts	13 ^{ème} -----8 pts	18 ^{ème} -----3 pts
4 ^{ème} -----18 pts	9 ^{ème} -----12 pts	14 ^{ème} -----7 pts	19 ^{ème} -----2 pts
5 ^{ème} -----16 pts	10 ^{ème} -----11 pts	15 ^{ème} -----6 pts	20 ^{ème} -----1 pt

Les points de la plus mauvaise manche seront retirés du classement final de chaque pilote en fin de championnat (si le championnat comporte au moins 8 manches)

Le classement final du championnat sera établi sur les résultats obtenus sur l'ensemble des courses organisées.

Le Championnat sera validé dès lors que 3 épreuves auront eu lieu.

Les ex-aequos seront départagés :

- en considération du nombre de places de 1^{er}, 2^{ème}, etc... par manche
- en regard de l'éventuel résultat suivant
- en dernier ressort, les résultats de la dernière course seront prépondérants.

Article 7 : Essais Chronos éliminatoires

Dans le cas ou, dans une catégorie, le nombre de pilotes est supérieur à la quantité prévue par l'homologation du circuit, seul les meilleurs chronos seront retenus pour participer aux manches du Championnat de la journée.

- Les pilotes qualifiés marqueront les points conformément au Championnat.
- Les pilotes non qualifiés seront remboursés à hauteur de 50% de leur engagement

Commission Vitesse et Super Motard

L.R.M

Ligue Réunionnaise de Motocyclisme
CROSS Saint Denis – Route de Champ Fleuri – Le butor

email : gilles.maisonneuve@caille.com

Fax : 0262 975 461

Article 8 : Super Finale

Une super finale, ne comptant pas au championnat, peut être mise en place par l'organisateur si les délais le permettent. Les 5 premiers de chaque catégorie participeront à cette super finale.

Pour les pilotes sélectionnés, la participation est obligatoire sauf incident mécanique, chutes ou cas de force majeure constatés et après accord des officiels.

Article 9 : Remise des prix

Les récompenses seront laissées à discrétion du club organisateur avec obligation de récompenser les trois premiers de chaque catégorie.

Il y a obligation pour les trois premiers de chaque catégorie de participer à la remise des prix. Toute absence doit être constatée et transmise à la commission de Super motard qui statuera sur l'amende qui devra être infligé au pilote.

Le pilote absent ne pourra prétendre à aucune récompense.

Article 10 : Réclamations

Les réclamations doivent être déposées conformément au règlement super motard de l'annuaire FFM.

Toute réclamation devra obligatoirement être déposée auprès du directeur de course, dans les délais impartis.

Se reporter au titre VI du Code Sportif National, étant précisé que le montant du droit de réclamation est fixé à 76.22€. Une caution de 228.67€ sera exigée pour toute demande de démontage.

Si la réclamation est bien fondée, celle-ci sera remboursée. Dans le cas contraire elle sera versée au pilote pénalisée du démontage.

En cas de non-conformité jugée après la seconde manche, le pilote sera déclassé sur l'ensemble de la course et perdra la totalité des points acquis à l'issue de l'épreuve.

Après les finales, les pilotes devront obligatoirement déposer leur machine au parc fermé pour une durée de trente minutes maximum.

Le directeur de course se réserve le droit de faire démonter le ou les machines de son choix, sans que le pilote ne puisse prétendre à un quelconque remboursement. Aucune réclamation de classement ne sera reçue après un délai de 30 minutes après affichage ou proclamation officiels des résultats ou classements, quels qu'ils soient.

La LRM se réserve tout droit quant aux vérifications et démontages d'une ou plusieurs machines, notamment la saisie provisoire des pièces (assemblées ou non) pour un contrôle ultérieur. La non disponibilité temporaire des pièces saisies ne donne droit à aucune indemnité ou réclamation.

Commission Vitesse et Super Motard

L.R.M

Ligue Réunionnaise de Motocyclisme
CROSS Saint Denis – Route de Champ Fleuri – Le butor

email : gilles.maisonneuve@caille.com

Fax : 0262 975 461

Article 11 : Obligations de l'organisateur de l'épreuve

- Contrôle administratif et contrôle technique obligatoires le samedi de 14h à 18h00 pendant lequel le pilote devra obligatoirement présenter avec sa licence en cours de validité, son permis de conduire ou C.A.S.M.
- Faire respecter le règlement SM en vigueur
- Le circuit accueillant l'épreuve devra être constitué de 70% de bitume et 30% terre. Une tolérance de 5% en plus ou en moins sur ce pourcentage est autorisée.
- La partie terre sera traitée au maximum (arrosage, épierrage et compactage) de façon à favoriser le bon déroulement de l'épreuve.
- La validation de l'épreuve au championnat de la Réunion SM se fera après rapport du jury officiant sur l'épreuve.

Article 12 : Validation du Championnat.

Le championnat SM 2004 sera validé après 3 épreuves au minimum.